

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **23 (1878)**

Heft (22): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 22 (1878.)

L'ARTILLERIE DE POSITION EN SUISSE (Suite.)

Avant d'entamer la question de l'armement proprement dit et de parler plus en détail des pièces dont doit être armée notre artillerie de position, nous avons encore quelques mots à dire sur l'organisation de nos divisions de position au point de vue de la répartition du personnel et du matériel.

Nous avons dit qu'une certaine fraction de l'artillerie de position pourrait être appelée à former des *batteries à pied* ; il est clair que ces batteries destinées à appuyer l'artillerie de campagne et à augmenter son effet, seront armées avec le 10 c/m. — Quant à l'armement général des divisions de position, il est évident qu'il variera suivant les services auxquelles sont destinées les compagnies, les ouvrages à défendre, le terrain à battre, le but enfin que se proposera le chef de l'armée.

Une compagnie de position de 200 hommes sur pied de guerre et prête au service de campagne sera composée de la manière suivante :

Officiers (y compris un médecin)	6 hommes
Sous-officiers supérieurs'	3 »
Sergents en ligne	12 »
» en réserve	5 »
Appointés, chefs de pièces.	24 »
» en réserve	4 »
Canonniers.	144 »

Soit un total de . . . 198 hommes,

Il faudra, bien entendu, pour atteindre ce chiffre compléter la compagnie d'élite par des hommes sortant des dernières classes d'âge de la landwehr. Avec cet effectif, une compagnie de position peut servir 24 ou 25 pièces, soit 50 pièces pour une division de position à 2 compagnies. On voit par ces chiffres que nos 10 compagnies d'élite ne pourraient servir en tout que 250 bouches à feu. Chiffre faible pour la défense d'une frontière aussi importante que la nôtre. — On serait évidemment forcé, en cas de danger, de prendre les 15 compagnies de landwehr pour les mettre en ligne; ces compagnies qui renferment des canonniers sortant des batteries attelées demanderaient un certain temps pour être instruites dans le service spécial de l'artillerie de position, ce qui constituerait une perte de temps sensible et un manque d'unité dans les opérations de l'arme.

Nous avons dans un article antérieur dit quelques mots de l'*équippage de position*. Voyons de quoi se composerait la colonne de voitures afférente à une compagnie de position.

24 pièces de canon (ou 25).

50 voitures ou caissons de munitions (2 par pièce).

2 chariots d'outils de pionniers.

1 chariot de batterie.